



Ne lâchons pas nos droits !



Chaque jour, Solidarité Laïque et ses membres agissent pour que les droits de l'enfant soient mieux respectés en France et dans le monde

www.solidarite-laique.org



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DES JEUNES ET DES SPORTS



COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES



C'est quoi la CIDE ?

Convention Internationale Droits Enfant

C'est un texte qui énonce les droits de l'enfant. Cette convention doit assurer la sécurité et le bien-être de tous les enfants du monde. Elle veille à ce que tous les pays travaillent ensemble pour mieux protéger les enfants et les encourager à participer à la vie en société dans leur famille, leur école, leur ville. Elle a été signée par de nombreux pays, depuis son adoption par l'Organisation des Nations Unies (ONU), le 20 novembre 1989. Elle contient 54 articles qui concernent une quarantaine de droits. Aujourd'hui, c'est le texte le plus ratifié¹ dans le monde !

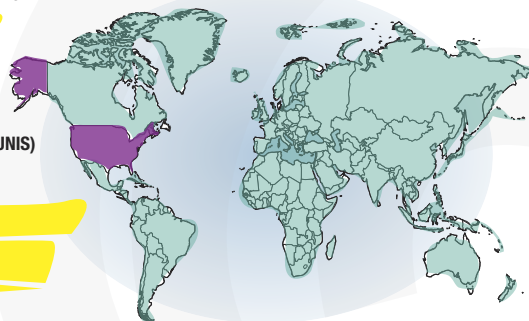
Elle est complétée par 3 protocoles (textes complémentaires) pour mieux protéger les enfants.

- Un texte portant sur l'implication des enfants dans les conflits armés
- Un texte portant sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie impliquant des enfants.
- Un texte portant sur la possibilité de déposer une plainte auprès de l'ONU si les droits de l'enfant ne sont pas pleinement respectés dans leur pays.

La CIDE dans le Monde

■ Vert : Pays ayant ratifié la CIDE

■ Violet : Pays n'ayant pas ratifié la CIDE (ÉTATS-UNIS)



C'est quoi un « enfant » ?



Un enfant est un être humain à part entière qui a moins de 18 ans (art 1 de la CIDE). Un bébé tout comme un adolescent sont des « enfants » au sens de la Convention ! Un enfant, comme un adulte, est une personne qui a des droits à part entière.

Comment les pays respectent-ils la CIDE ?

Le comité des droits de l'enfant surveille les différents pays qui ont ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) pour savoir s'ils la respectent. Tous les 5 ans, les pays doivent expliquer dans un rapport comment ils font. Les associations peuvent également donner leur avis à travers des rapports qu'on appelle « rapports alternatifs² ». Les pays sont reçus et écoutés par ce Comité. Ils reçoivent ensuite des recommandations qu'ils doivent appliquer dans les cinq prochaines années.



¹ - Ratifier : Cela veut dire que l'Etat adopte ce texte et s'engage juridiquement à le faire respecter dans son pays en mettant ses lois en conformité avec celui-ci.

² - Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant, *La CIDE – Contrôle et Application*, 2016 - <https://www.collectif-aede.org/cide/la-cide-contrôle-et-application>

Que faire quand mes droits ne sont pas respectés ?

1/ Tu peux en parler à un adulte autour de toi (parent, enseignant, animateur) pour qu'il puisse t'aider et t'accompagner pour que tes droits soient mieux respectés.

2/ Tu peux contacter le Défenseur des Droits. C'est une institution indépendante de l'Etat chargée de faire connaître et de défendre les droits des citoyens. Son adjoint, le Défenseur des enfants s'occupe de faire appliquer les droits de l'enfant en France. Si tu estimes que tes droits ne sont pas respectés, tu peux lui écrire, le contacter par téléphone ou par mail (www.defenseurdesdroits.fr). Il est représenté dans tous les territoires de France par des délégués du Défenseur des droits.

3/ Tu peux contacter le Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies. La France a adopté en janvier 2016 le 3e Protocole à la Convention internationale des droits de l'enfant. Grâce à ce texte, les enfants peuvent porter plainte devant le comité des droits de l'enfant si leurs droits ne sont pas respectés et que la justice française ne leur a pas donné raison.

Contact : Petitions and Inquiries Section - Office of the High Commissioner for Human Rights United Nations Office at Geneva - 1211 Geneva 10, Switzerland petitions@ohchr.org

La Convention des droits de l'enfant a 4 grands principes.

Associe les quatre principes suivants à la bonne définition.

L'intérêt supérieur de l'enfant

Tous les enfants sans distinction (sexe, langue, origine, lieu de vie, religion, handicap...), ont les mêmes droits.

La participation et le respect de l'opinion de l'enfant

Tous les enfants ont le droit de vivre dans de bonnes conditions, d'avoir un nom, de vivre avec leur famille, d'être en sécurité et protégés, d'être en bonne santé et d'aller à l'école.

La non-discrimination

Tous les enfants ont le droit d'être informés, de participer à tout ce qui les concerne, d'exprimer et de donner leur avis et d'être écoutés.

Le droit à la vie, à la survie et au développement

Toutes les décisions concernant un enfant doivent tenir compte en priorité de son bien-être. Elles doivent être prises dans le meilleur intérêt de l'enfant et non dans l'intérêt des adultes autour de lui (parents, enseignants...).

Que dit ce texte ?

Regarde la couverture et retrouve les 5 droits écrits en jaune dans la grille ci-contre. Si possible, entoure chaque droit d'une couleur différente.

En savoir plus sur les droits de l'enfant :

www.solidarite-laique.org
www.collectif-aede.org

A	N	R	Z	G	Y	J	É	J	L
N	K	Y	K	O	D	F	D	F	L
S	A	N	T	É	J	L	U	B	E
E	R	A	U	U	I	Q	C	Y	M
R	D	X	I	D	X	C	A	M	N
G	I	D	E	N	T	I	T	É	O
E	X	P	R	E	S	S	I	O	N
A	P	J	R	Y	B	N	O	P	H
Y	B	K	I	V	L	E	N	W	O
E	G	A	L	I	T	E	L	W	M

À toi la parole !

Consigne : Réalise une de ces trois activités au choix et retourne-nous ta production par mail ou par courrier. Elle nous sera très utile pour porter ta voix et tes idées auprès des décideurs publics.

Au choix

- 1** Si tu devais écrire un message à un adulte (directeur/principal, maire, président du Conseil départemental/régional) pour faire mieux respecter les droits de l'enfant là où tu vis, qu'est-ce que ça serait ?
- 2** Dessine un ou deux droits que tu souhaites défendre et explique pourquoi.
- 3** Écris ou dessine les nouveaux droits dont tu rêves pour les enfants.





Solidarité Laïque

A l'attention du secteur Éducation
à la citoyenneté et à la solidarité

22 rue Corvisart

75013 Paris

Le savais-tu ?

Droit à l'égalité (article 2)

Le savais-tu ? Les filles réussissent mieux à l'école que les garçons et pourtant, elles suivent globalement des filières moins sélectives et moins valorisées qu'eux. Aussi, quand ils/elles réussissent dans les matières scientifiques, 8 garçons sur 10 vont en section scientifique mais c'est seulement le cas de 6 filles sur 10. La société, les parents et l'école jouent un rôle important dans ces inégalités. (AEDE, 2015³)

Droit à une identité (articles 7 et 8)

Le savais-tu ? Dans le monde, en 2016, 230 millions d'enfants ne sont pas déclarés à leur naissance. On les appelle les « enfants fantômes ». Ces enfants n'existent pas pour la loi. Ils n'ont pas d'identité. Ils ne peuvent pas passer d'examens scolaires, avoir accès à des soins médicaux et peuvent être victimes d'exploitation. En Somalie, seul 1 enfant sur 10 est enregistré à la naissance. (Plan International, 2016)⁴

Droit à la santé (article 24)

Le savais-tu ? En France, en 2017, l'état de santé des enfants et des jeunes est globalement satisfaisant mais suscite des inquiétudes grandissantes. De plus en plus de familles ont des difficultés pour payer certains soins qui ne sont pas remboursés par la sécurité sociale. Ils renoncent à des soins chez des spécialistes comme les ophtalmologues ou les dentistes (AEDE, 2017⁵)

Droit à l'éducation (articles 28 et 29)

Le savais-tu ? Dans le monde, 61 millions d'enfants entre 6 et 11 ans ne vont pas à l'école. (Source : UNESCO, 2016). A Mayotte, département français d'outre-mer, il y a également des difficultés pour scolariser les enfants dans de bonnes conditions : il manque des salles de classes et un système de rotation a été mis en place. Certains enfants ne vont à l'école que le matin, d'autres que l'après-midi.

Droits au repos, aux loisirs et aux vacances (article 31)

Le savais-tu ? En France, un enfant sur quatre, soit 3 millions d'enfants, n'est jamais parti en vacances. Pourtant, jouer et partir en vacances sont des droits essentiels pour les enfants. Ils permettent de découvrir d'autres lieux, d'autres personnes, de nouvelles activités, s'ouvrir à de nouvelles expériences et de s'ouvrir à une autre vision du quotidien. Ils contribuent au bon développement de l'enfant.

Droit à l'expression et à la participation (articles 12, 13, 14 et 15)

Le savais-tu ? La CIDE permet à tout enfant d'être associé sur les décisions qui le concernent dans la famille, à l'école, dans sa ville, etc. En 2016, le Haut Conseil à la Famille, à l'Enfance et à l'Âge a été créé. 12 enfants et jeunes y sont associés et peuvent donner leurs points de vue sur les décisions politiques qui les concernent.

Droit à être protégé contre les violences (article 19)

Le savais-tu ? Les enfants doivent être protégés contre toute forme de violences. Et pourtant, dans le monde, environ

6 enfants sur 10 âgés de 2 à 14 ans (soit près d'un milliard) subissent des châtiments corporels infligés régulièrement par les personnes qui s'occupent d'eux. (Unicef, 2014⁶)

Droit à être protégé contre l'exploitation (articles 32, 34, 35, 36 et 38)

Le savais-tu ? L'exploitation désigne le fait d'obliger un enfant à faire des choses qu'il ne souhaite pas faire ou qui sont illégales comme travailler, avoir des rapports sexuels forcés, faire la guerre... Dans le monde, des milliers de filles et de garçons sont des « enfants soldats ». Ils / elles sont recruté.e.s de force pour servir de combattants, de cuisiniers, de porteurs ou encore de messagers (Unicef, 2017⁷)

Droit à des conditions de vie décentes (article 27)

Le savais-tu ? Le droit à des conditions de vie décentes signifie que chaque enfant a droit à un logement, à une alimentation de qualité, au chauffage ou encore plus largement à un air et une eau saine. Pourtant, en France, 3 millions d'enfants (1 enfant sur 5) vit en situation de pauvreté et 600 000 enfants sont mal logés. (AEDE, 2017⁸)

Droit au respect et à une vie privée (article 16)

Le savais-tu ? 48% des enfants âgés entre 8 et 17 ans (soit presque 1 enfant sur 2) est connecté sur Facebook. 1 enfant sur 4 déclare avoir été victime d'insultes ou de rumeurs sur ce réseau social (Source : E-enfance⁹). Bien que pour ouvrir un compte il faut avoir 13 ans, beaucoup de jeunes mentent sur leur âge. On peut s'exposer facilement à des dangers et dialoguer avec des inconnus. Il est important pour le respect de ta vie privée de bien connaître les avantages et les risques de ces réseaux.

Droit à vivre en famille et être aimé (articles 5, 9, 10, 20)

Le savais-tu ? Chaque enfant a le droit de vivre avec ses parents, sauf si cela peut nuire à son bien-être (en cas de maltraitance par exemple). Tu as le droit d'être aimé et d'avoir des amis pour être épanoui.e. En cas de séparation des parents, l'enfant a le droit de donner son avis sur les décisions qui le concernent et être entendu par le juge. L'enfant a également le droit de maintenir des contacts avec ses deux parents s'il/elle est séparé.e de l'un d'entre eux ou des deux.

3 - Collectif AEDE, *En avant pour les droits de l'enfant - Respectons les dès aujourd'hui*, 2015 - www.collectif-aeede.org

4 - Le Figaro, *Dans le monde, 230 millions d'« enfants fantômes » n'ont pas d'identité*, avril 2016 - <http://www.lefigaro.fr/international/2016/04/16/01003-20160416ARTFIG00012-dans-le-monde-230-millions-d-enfants-fantomes-n-ont-pas-d-identite.php>

5 - Collectif AEDE, *Pour une République garante des droits de l'enfant*, 2017.

6 - UNICEF, *Cachée sous nos yeux - Une analyse statistique de la violence envers les enfants - 2014* : www.unicef.org/publications/files/Hidden_in_plain_sight_statistical_analysis_Summary_FR_2_Sept_2014.pdf

7 - UNICEF, *Enfants soldats*, 2017 - <https://www.unicef.fr/dossier/enfants-soldats>

8 - E-enfance, *Opportunités et risques des réseaux sociaux*, 2017 - <http://www.e-enfance.org/danger-des-reseaux-sociaux>